

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur le Bureau, suivant l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. Jamieson, membre du conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de la Société des Transports du Nord Limitée, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1970, conformément

aux articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952. (Document parlementaire n° 283-1/201).

A six heures du soir, en conformité des dispositions de l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.